ÉCOLE DE LA PETITE GARE - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DU 5 SEPTEMBRE 2019 À 19 H 00

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Girard, présidente du conseil d'établissement de l'année scolaire 2017-2018 de l'école de la Petite-Gare, souhaite la bienvenue aux parents et les remercie de leur intérêt.

Mme Girard souligne la présence de Mme Sophie Tougas, directrice de l'école, Mme Julie Marceau, directrice adjointe, Mmes Julie Laporte et Amélie Morin, ainsi que M Dany Gagnon membres 2017-2018 du C.É.

Elle explique la tenue de l'assemblée générale, soit de procéder à l'élection des membres du C.É. ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Girard, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2017-2018, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Amélie Morin d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adopté

3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Patricia, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2017-2018, que Mme Julie Marceau, directrice adjointe, soit la secrétaire pour la prise de notes.

Adopté

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Mme Patricia fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2018.
Adopté par Julie Laporte

Adopté

5. FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Girard explique que le but de l'assemblée générale des parents est d'élire les membres du conseil d'établissement qui siégeront pour une période de deux ans. Elle rappelle aussi le mandat du C.É., ses pouvoirs, ses rôles et ses responsabilités établis par la Loi sur l'instruction publique. Mme Girard mentionne qu'il doit y avoir au moins six séances par année.

Mme Girard mentionne les principaux sujets traités par le conseil d'établissement : activités et sorties éducatives, rapport annuel, bilan et poursuite du plan de réussite, club de course, chorale et art dramatique en anglais, principes d'encadrement des coûts relatifs au matériel didactique et aux fournitures scolaires, choix des manuels scolaires.

Il y a trois postes de deux ans et un poste de substitut à combler pour l'année scolaire 2019-2020.

6. ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1 Procédures d'élection

Mme Girard explique la procédure d'élection. Les personnes sont proposées par les parents de l'assemblée ou se proposent elles-mêmes. Chaque personne se présente et donne les raisons qui la motivent à occuper un poste au sein du C.É. selon le nouvel article 51.1 de la LIP. Aussi, nous avons la possibilité de faire la nomination de parents substituts aux membres du conseil d'établissement.

Mme Girard, présidente du C.É. de l'année 2017-2018, explique que l'on doit procéder à l'élection de trois membres parents pour un mandat de deux ans débutant en 2019-2020 et à l'élection d'un membre parent pour un mandat de substitut en 2019-2020.

6.2 Mise en candidature

Les parents sont invités à proposer leur candidature pour les postes au C.É.
Voici les candidats et candidates qui se proposent ou qui ont été proposés :

M Dany Gagnon se propose
Mme Zulma Martinez se propose
Mme Carline Destilus se propose

6.3 Vote

Les membres de l'assemblée sont élus par acclamation.

Voici les membres élus au Conseil d'établissement :

M Dany Gagnon (mandat de deux ans), Mme Carline Destilus (mandat de deux ans) et Mme Zulma Martinez (mandat de deux ans)

Pour la nomination des substituts, il n'y a pas eu d'élection. M. Frederico Spraggon sera le substitut.

7. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT

Mme Girard explique aux parents présents le rôle du comité de parents et de son représentant qui doit être choisi par les parents présents lors de cette assemblée générale.

Madame Patricia Girard se propose et elle est élue par acclamation comme représentante au comité de parents. Madame Amélie Morin se propose comme représentante substitut et est élue.

8. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

8.1 Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)

Mme Girard explique les buts de l'organisme de participation des parents. Elle mentionne que nous avons davantage fonctionné en demandant des parents bénévoles tout au long de l'année afin de faire participer le plus grand nombre de parents aux activités. Quand on fait appel aux parents, nous recevons le soutien nécessaire.

Adopté

8.2 Désignation des membres de l'O.P.P. pour l'année scolaire 2019-2020 (s'il y a lieu)

Mme Girard demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il y ait un organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2019-2020.
Il est proposé par Mme Girard qu'il n'y ait pas d'O.P.P. pour l'année scolaire 2019-2020.

9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)

Les membres du C.É. se rencontreront à la fin de la présente assemblée pour déterminer la date de la première séance du C.É. Mme Tougas a pris en notes les disponibilités de chacun des membres et elle fera parvenir par courriel la date de la première rencontre.

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Laporte

QUE l'assemblée générale des parents tenue le 5 septembre 2019 soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Madame la présidente déclare la séance levée.

---	---
Patricia Girard	Sophie Tougas
Présidente du C.É	Directrice d'école